



Les professionnels de Protection Maternelle et Infantile manifesteront lors d'une journée nationale d'action le 30 janvier : Pourquoi ?

- Parce que le ministère de la santé lance une stratégie nationale de santé reposant sur des principes que le dispositif de PMI applique de longue date, mais en même temps il est depuis 20 ans aux abonnés absents pour impulser la politique de PMI.
- Parce que depuis 30 ans la décentralisation se traduit par l'éclatement des missions de PMI et de planification familiale en autant de politiques que de départements (en 2009, 56 départements se situent sous les normes légales pour les consultations infantiles et 40 départements le sont pour les consultations prénatales).
- Parce que les missions de la PMI sont réduites par un nombre croissant de conseils généraux à la protection de l'enfance, aux modes d'accueil, en délaissant le champ global de la prévention. Les équipes de PMI sont dispersées unité territoriale par unité territoriale sans plus aucune coordination en tant que service départemental de PMI dans beaucoup de collectivités.
- Parce que les consultations, les bilans de santé, les visites à domicile se raréfient tandis que le nombre de postes vacants s'amplifie, les financements et les budgets sont de plus en plus étriqués pour les activités de PMI.
- Parce que les statuts et les rémunérations des professionnel-les de PMI ne correspondent pas aux qualifications et aux fonctions exercées.

L'appel-pétition a déjà recueilli plus de 5500 signatures : www.assureravenirpmi.org

Nous demandons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :

- * **La création** d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.
- * **Un plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.
- * **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.
- * **L'accroissement** du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

Journée d'action du 30 janvier

« Assurer l'avenir du service public de PMI »

Les syndicats ci-dessus nommés vous proposent de faire grève (1h ou la demi-journée) pour participer au : **Manifestation à 11h devant la Préfecture** (demande de rendez-vous à Monsieur le Préfet).

Contact : CGT : 06.30.98.04.08 ou 06.71.55.23.13 ; UNSA : 06.07.59.36.22 ; CFDT : 06.71.80.21.31 ; SNMPMI : 05.53.02.27.70

Les appelants au plan national sont : ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), ANAPSY-PE (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), ANSFT (Association Nationale des Sages-femmes Territoriales), ATD Quart Monde, Fédération Cfdt-Interco, Fédération CGT des services publics, CSF (Confédération Syndicale des Familles), FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI), SNUCLIAS-FSU, SUD collectivités territoriales, UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).